

Note d'organisation des examens Taxi/VTC pendant la durée de l'état d'urgence

Le protocole suivant devra être respecté :

- Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours, le nombre de candidats par classe doit être réduit et l'épreuve sera donc étalée sur plusieurs jours.
- Le centre d'examen mettra en place un sens de circulation afin que les candidats ne se croisent pas,
- Le centre de formation assurera un espace de 4m² par candidat,
- Le port du masque est obligatoire : le candidat doit apporter 2 masques (1 masque est efficace pendant 3 heures),
- La convocation est affichée sur le téléphone du candidat pour éviter tout contact,
- Le candidat doit nettoyer ses mains au gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle,
- Les candidats présentant des symptômes ne seront pas admis aux épreuves,
- Le candidat doit fournir son propre matériel, à savoir : 2 stylos à bille, un crayon, un correcteur, une calculatrice non programmable,
- Le téléphone du candidat sera éteint et posé sur une table dans la salle d'examen,
- Chaque candidat est accompagné à sa table par le surveillant,
- La sortie durant les épreuves sera exceptionnelle,
- Le port de masque, visière et gant seront obligatoires pour les surveillants,
- Le candidat est tenu de respecter les horaires indiqués pour ne pas créer d'attroupement autour du site d'examen.
- Les candidats sont priés de respecter une distance d'1,5 m entre eux,
- **Tout retard sera passible d'exclusion.**